

Procès-verbal

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **45 (1907)**

Heft 26

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-204338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il avait fallu chercher ailleurs ; et malgré son apparence chétive, les MM. Perrin qui avaient appris à le connaître à Marseille, tombèrent facilement d'accord sur le choix de M. Léon Lebois.

Il arriva un jour de mai, précédé d'une rumeur de légende ; on le savait laid : ce fut un premier point par lequel on espéra le chatouiller désagréablement. A son arrivée, à la gare, M. Marc l'attendait et il le reçut avec une cordialité qui étonna quelques badauds. Il le conduisit chez lui. Sa belle-sœur, Madame Auguste faisait les honneurs de la maison, depuis la mort de sa femme et chaperonnait sa fille Marie qui, avec ses 20 ans, supportait péniblement le joug.

Peu à peu, il entra dans les habitudes de voir Lebois et les MM. Perrin se rencontrer devant le magasin à l'ouverture des portes. Le jeune négociant se mettait à l'œuvre avec un sens commercial très aiguë, et on vit bientôt la maison prospérer encore. Après un an, les vieux se retirèrent complètement. Seulement les indiscrets ne purent jamais savoir si Lebois devenait propriétaire ou seulement directeur. Ces messieurs, ne pouvant oublier leur ancienne activité, revenaient souvent au magasin et s'entretenaient avec le jeune homme, mais on ne savait pas s'ils s'en tenaient à des conseils paternels ou s'ils surveillaient leurs intérêts.

L'hostilité qui avait accueilli Léon ne ceda pas devant sa bonne grâce et son intelligence aimable. Introduit dans le meilleur cercle de la société de la ville, il s'en tenait isolé. Les jeunes gens de l'endroit usèrent envers lui d'une politesse primitive et s'amusèrent entre eux à ses dépens. C'est qu'il était si laid : on ne remarquait pas dans son visage des yeux lumineux doux, cachés qu'ils étaient derrière un pince-nez. Et comme il ne souriait jamais, il était impossible de voir que des dents éblouissantes éclairaient son sourire ; on ne remarquait que la minceur de son visage et la pâleur qui le recouvrait. Et puis il était juif, et quoique tout le distinguât des marchands de bétail de la ville et qu'il fût soigné jusqu'au bout des ongles avec une sobre élégance inconnue aux plus gommeux, on ne lui pardonnait pas son origine sémitique. Aux bals que donna le « club littéraire », quoiqu'il fût présenté par les MM. Perrin, on sembla l'ignorer : les jeunes fil-

les, s'unissant en une coterie aussi stupide que lâche, lui refusèrent presque toutes les danses. Réduit à la société des non-danseurs, ne touchant pas aux cartes par principe, il se vit forcé de parler archéologie avec un vieil avocat qu'il étonna par ses connaissances approfondies dans cette science assez spéciale.

Donc le séjour en Suisse ne semblait pas devoir être pour lui fort agréable. Et si son caractère était trop bien fait pour s'aigrir, il se renfermait cependant et se disposait à vivre sur ses propres ressources : Son violon, les livres, les tableaux qu'il faisait venir de Paris ou qu'il achetait à nos expositions nationales, devinrent ses seuls compagnons. Et on l'en blâme encore, le traitant de fier, d'orgueilleux. Il s'en occupait fort peu et écoutait chanter les merles dans les lilas de son jardin. Voulait-il reproduire leurs chants exquis sur son violon et les notait-il dans son esprit, je l'ignore.

(La fin samedi.)

RIVABOUX.

Procès-verbal. — Un de nos abonnés nous communique l'extrait que voici du procès-verbal d'une assemblée de société de laiterie. Nous taisons les noms.

Du 24 mars 19...

« L'assemblée générale des membres effectifs, réunie sous la présidence du citoyen... »
 « Se présente le citoyen... », de... », demandant
 « d'entrer membre honoraire de la société, pour son compte.
 « La discussion continue. Ensuite, on passe aux voix.
 « Il résulte que le citoyen... n'est pas admis, vu que la société se trouve déjà nombreuse et assez forte en lait. »

Invitation. — Ça te ferait-il plaisir de dîner avec moi ?

— Très volontiers.

— Eh bien, fais mettre un couvert de plus ; dans un quart d'heure, je suis chez toi.

Bon conseil. — Au jeu des petits chevaux. Un jeune joueur en est à son dernier louis. Il regarde le croupier avec un sourire interrogateur :

— Où me conseillez-vous de le mettre ? demande-t-il ; c'est le dernier.

— Si c'est le dernier, répond le croupier, je vous conseille de le mettre dans votre poche.

Lo cordagnî et la dama Garot.

CLLIA dama Garot, que vo vu dèvesà vouâ, l'étâi onna pernetta de la vela : onna grocha fenna, avoué on nâ quemet on corbin de parapiodze, dou get einfatâ dein la tita quemet cliia dâi derbon, on veintro asse gros qu'onna panse de vatse ; ein avâi de la matâire quie dedein : tot regollive de graisse. Lè crouie leingue desant que se cliia dama Garot l'étâi dinse peinsuva, l'étâi que dimâve ti sè dzein, po cein que l'étâi avaro qu'on diâbllio. Ne cosâi pas pî à medzi à sa cousenâre et quand l'avâi quauqu'on po fère son courti, restève avoué lî por l'ac-couillî et lo fère allâ pe rido. Bailive rein à fère âo dèfro : solâ, haillon, tsapî, pregnâi por tot dâi z'ovràî à l'ottô po que lâi revigne meillâo martsi câ lau baillivè à medzi dâi vilho resto po que n'agafeyant pas tant. Ti lè coup qu'on hommo lâi fasâi onna dzornâ, tracive à la cou-sena, iô desâi à la serventa :

— On a on ovraî voua. Po son dina foudra lâi portâ onna liaffetta de soupa et pu on âo à la coqua couet du.

Onna menuta aprî, ie revegnâi :

— Ao fin, mettè lâi pî dou z'âo et pu tant pis : se châte, châte à !

Po lè dhiz'hâore n'ein étâi pas quîestion, desâi que cein fasâi pèdre dau teimps. Vo dio que po travaillî tsi cliia dama Garot, l'arâi faliu avâi onna rita de mulet et on veintro de budzon.

On coup l'a étâ atrapâie âo tot fin. L'avâi prâi on cordagnî à la dzorna po lâi fère on par de bottine nâove, lè z'altro étant usâfe à tsavon. Clii caca-pèdze l'étâi suti qu'on diâbllio, atant avoué la leinga qu'avoué lè dâ et l'arâi rebriguâ ti lè z'avocat dau Grand Conset, quand bin n'è pas tant quemôdo. Quemet l'étâi lo premi coup que travaillve po la dama, lè dzein lâi avant de :

— Gâ, Cresenet (s'appelâve dinse), te va châte lè dhiz'hâore à pî djeint !

— Sarâi bin la mêtsance ! que l'avâi repondu. N'aussî pas cousin de mè.

Dan à nâo hâore, min de dhiz'hâore n'étant arrevâ ; à la demi, rein ; à dhî, adî rein. Mon Cresenet étâi d'onna colère dau diâbllio : teimpêtâve tot solet que ma fâi la dama Garot vint dedein po vère se l'avâ bin avanci.

Quand Cresenet vâi la dama, ie châte ve la fenîtra que l'étâi âoverta, guegna ein avau et fâ état de dèvesâ quemet se l'avâi z'u quauquon dein la tserrâre :

— Cein ne te regardé pas ! que bouèlève, mè-clie-tè de cein que tè regarde !

La voix de Grandson est trop présente à la dame d'Estavayer, pour qu'elle puisse la méconnoître. Pour en jouir, elle s'avance un peu en dehors de la fenêtre ; et dans l'instant où cette voix prononce son nom, la subite apparition de Gérard fait succéder l'effroi aux plus douces émotions. Il ne reste alors à Catherine que la présence d'esprit nécessaire pour prescrire au chevalier la retraite la plus prompte, par un signe de la main. Mais le ruban qui retenait ses blonds cheveux s'est dénoué, l'air qui joue entre porte et croisée le lui enlève... et Grandson, incertain si c'est une faveur de l'amour ou du hasard, le reçoit dans son sein avant de partir.

CHAPITRE IX

EN EXIL

A la cour d'Edouard, la mélancolie de Grandson redoubla au milieu des fêtes. Isolé en quelque sorte, dans la société, par une préoccupation aussi profonde, le charmant *Vaudois* ne parut point avec tous ses avantages ; et chacun se crut en droit de demander compte à Enguerand du changement qu'un intervalle de huit années avoit opéré chez son ami. Les beautés anglaises s'étonnoient surtout, de ne point retrouver le *compagnon d'armes* du prince Philippe, tel qu'elles l'avoient vu à la suite du roi Jean ; c'étoit bien toujours sa tournure

FEUILLETON DU CONTEUR VAUDOIS

12

Vie mémorable et mort funeste de Messire Othon de Grandson.

(Histoire romanesque d'après une ancienne chronique du Pays-de-Vaud.)¹

CHAPITRE VIII (suite).

UNE ENTREVUE, UNE ROMANCE ET UN RUBAN

PARVENU au pied des murs, il entend chanter cette romance qui fit à Belp une si fâcheuse impression sur Gérard ; mais qu'on juge de celle que dût éprouver Grandson, en l'écoutant jusqu'au bout. Deux fois on recommence cette complainte touchante, composée à l'instant où l'on croyoit avoir à se plaindre d'une infidélité. Othon n'a pas de peine à retenir l'air ; on ne peut l'oublier après l'avoir entendu, et sans y penser on le chante encore.

¹ Nous avons respecté l'ancienne orthographe.

Romance.

Ressouvenir de tant douce manie,
 Au fond du cuer, demurés-lui tousiours.
 Bien assez fût de délaisser sa mie,
 Mais qu'en oubli ne mette nos amours !
 Ressouvenir de tant douce manie,
 Au fond du cuer demurés-lui tousiours.

Du tems passé, si chiere souvenance,
 Ne doit s'éteindre en loyal chevalier.
 Trésors, joyaux, ne royale acointance,
 Onc ne sauroient me la faire oublier.
 Du tems passé, etc.

Done, quand la mort, viendra mes lèvres clorre,
 Dernier soupir, encor pour lui sera ;
 Dernier penser, pour lui de même encore ;
 Oublieroit-on ce que tant on aima ?
 Done, quand la mort, viendra mes lèvres clorre,
 Dernier soupir, pour elle, etc.

Emu jusques au fond de l'ame, attendri... il parodie le dernier couplet, et sa voix douce, mais sonore, fait entendre celui-ci sous la fenêtre de Catherine.

Done, quand la mort viendra mes lèvres clorre,
 Dernier, soupir, pour elle, encore sera :
 Dernier penser sera pour elle, encore.
 Oublieroit-on ce que tant on aima ?
 Done, quand la mort viendra mes lèvres clorre,
 Dernier soupir, pour elle, encore sera.